Traits d'union entre les acteurs libéraux, hospitaliers et médico-sociaux, les hôpitaux de proximité ont une mission centrale pour garantir l'accès aux soins dans les territoires.

Missionnée par la Dgos, en lien avec les ARS et avec le soutien de la Fédération Nationale des Etablissements de Santé de Proximité (FNESP), l'Anap va accompagner sur le terrain 25 % des hôpitaux de proximité, pour les aider à renforcer l'accès aux premiers recours, structurer une offre de consultations avancées et contribuer à la permanence et la continuité des soins. L'Anap met aussi à leur disposition un nouvel outil de datavisualisation pour observer leur activité et l'adapter aux spécificités du territoire.

*«Repenser l'organisation des soins de proximité implique de repenser aussi notre façon de travailler collectivement et d'innover dans nos pratiques. Pour beaucoup d'acteurs de terrain, c'est un immense challenge à mener mais c'*est aussi *un levier d'engagement et d'attractivité majeur ! L'appui terrain de l'Anap, le partage de son expertise et la mise à disposition de ses outils va permettre d'accélérer le déploiement des projets territoriaux.»*
Sophie Guinoiseau, présidente de la FNESP.

«La réforme des hôpitaux de proximité et le Ségur de la santé ont fixé le cap : proposer une nouvelle structuration de l'offre de soins de proximité, avec une ambition forte, celle de faire des hôpitaux de proximité les laboratoires de la coopération territoriale. Nous les accompagnons dans chaque étape : d'abord dans le processus de labellisation et maintenant dans le déploiement de leur projet territorial avec un dispositif en région sans précédent.»
affirme Stéphane Pardoux, directeur général de l'Anap.

L’Anap va animer dans 12 régions* des appuis collectifs auprès des directeurs, président de CME et cadres supérieurs des 73 hôpitaux de proximités, pendant 6 à 8 mois. Objectifs : définir et appliquer une feuille de route opérationnelle ancrée dans le territoire, mettre en place les premières étapes d’un projet territorial, trouver des solutions concrètes pour renforcer l’accès aux soins.

3 thèmes au cœur des missions des hôpitaux de proximité seront abordés :

- **Appui aux 1er recours** : les étapes clés pour mettre en place un parcours de soins pérenne en collaboration avec les acteurs de la ville et les structures de soins de proximité.

- **Consultations avancées** : les aspects juridiques, pratiques et organisationnels pour développer et étendre une offre de consultations avancées dans son établissement, déployer la téléconsultation et la téléexpertise.

- **Permanence et coordination des soins** : entrées directes, accès au plateau technique, permanence des soins en EHPAD et soutien aux professionnels de santé libéraux dans la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA) ... l'Anap proposera un tour d’horizon des actions et solutions à mettre en place.

En complément de cet accompagnement en région, l’Anap publie un nouvel outil de datavisualisation pour piloter et déployer des projets territoriaux. Cet outil permet aux hôpitaux de proximité de visualiser l’activité de leur établissement (médecine, SMR, urgence), les flux et caractéristiques des patients sur le territoire, l’organisation de la médecine ville et des urgences.

** Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Occitanie, PACA, Pays de la Loire.*